



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	48
Votants par procuration	8
Absents	25
Total des votes	50

7.1

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 février 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOUCOURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BURET, Mme MONLON, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIN, M AUBER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. RABEL, Mme KERAUDRAN

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M;BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME CLUZEL A M. MARIE, MME LOUVEL A M. DARMOIS, M. BEAUDOUIN A M. BURET, MME DUVAL A MME ROSA, M ,LEFRANCOIS A MME DUTILLOY , M, CHEVREAU A MME MOUCHEL

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M BARRE, MME CLUZEL, MME LOUVEL, M. BEAUDOUIN, MME DUVAL, M LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, MME BINET, M. BAPTIST

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUCLOS

N°DEL_0020_2026 Fixation des taux de fiscalité 2026

Les recettes fiscales font partie intégrante de l'équilibre budgétaire. Compte tenu des efforts de gestion réalisés, le budget 2026 qui sera soumis au vote a été conçu sans hausse d'impôts locaux. Ainsi, il est proposé de maintenir sur l'exercice 2026 les taux de fiscalité de 2025.

Pour donner suite à la réforme TH (Art 16 LFI 2020), le taux de TH était gelé jusqu'en 2022 inclus. Ce taux de TH, désormais "taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale", doit être voté annuellement à compter de 2023 par les communes et le EPCI même en cas de maintien. La Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) sera également calculée avec ce taux.

Taxe	Taux 2026
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	22.36 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB) :	10.66 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :	23.87 %
Taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à	6.89 %

l'habitation principale

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code général des impôts,
VU la loi de finances pour 2026,
VU le rapport sur les orientations budgétaires 2026 en date du 9 février 2026,
VU le projet de budget principal de la Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des finances du 19 février 2026 ;

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DE FIXER** les taux de fiscalité directe locale pour 2026 comme suit :

Taxe	Taux 2026
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	22.36 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB) :	10.66 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :	23.87 %
Taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	6.89 %

Pont-Audemer, le 2 mars 2026
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL